Vieillissement de la population du vieux continent - possibilités et enjeux liés à la politique du vieillissement de la politique après 2020

2020/2008(INI) - 04/06/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative de Beata SZYDO (ECR, PL) sur un vieux continent qui vieillit - possibilités et défis liés à la politique du vieillissement après 2020.

Le vieillissement de la population européenne est un phénomène démographique qui implique une diminution des taux de fécondité et de mortalité et une augmentation de l'espérance de vie. L'espérance de vie devrait passer de 78,3 à 86,1 ans pour les hommes et de 83,7 à 90,3 ans pour les femmes entre 2016 et 2070.

Le rapport indique que la situation démographique actuelle a un impact majeur sur la cohésion sociale, économique et territoriale de l'UE. Il est donc important que l'UE intègre les aspects démographiques dans toutes ses politiques. Toutes les politiques traitant des opportunités et des défis démographiques devraient adopter une approche inclusive, juridiquement et scientifiquement fondée, axée sur l'être humain, et devraient respecter les principes d'égalité et de non-discrimination.

Lutter contre la discrimination à l'égard des personnes âgées

Une enquête Eurobaromètre de 2019 montre que 40 % des personnes dans l'UE se sentent discriminées en raison de leur âge. Les députés ont souligné que la valorisation des personnes âgées et la lutte contre la discrimination à leur égard ne sont possibles qu'à travers des politiques d'inclusion sociale, culturelle et économique axées sur l'octroi de **pensions équitables** garantissant une bonne qualité de vie.

Le rapport a donc souligné l'importance des systèmes publics de sécurité sociale qui soient fondés sur la solidarité contributive entre les générations, offrant à chacun, indépendamment de ses propres contributions (ce qui est particulièrement pertinent, par exemple, pour les femmes qui ont passé leur carrière à travailler comme soignantes), une qualité de vie décente à l'abri de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

La Commission et les États membres sont invités à :

- renforcer leurs efforts pour **lutter contre toutes les formes de discrimination** à l'égard des personnes âgées, en particulier à l'égard des femmes, notamment dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux produits et services financiers, des soins de santé, du logement, de la promotion de l'autonomie, de l'éducation, de la formation et des loisirs;

- promouvoir une **perception positive de la vieillesse** dans la société et l'inclusion sociale des personnes âgées en stimulant les environnements favorables aux personnes âgées dans l'UE par des mesures appropriées, et à soutenir l'échange de bonnes pratiques à tous les niveaux de gouvernance et à renforcer leur soutien à l'économie des seniors dans l'UE.

Les députés ont invité la Commission et le Conseil à instaurer une **Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle** qui s'appuierait sur les objectifs et l'esprit de la Journée

européenne de la solidarité entre les générations et de l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, afin de sensibiliser aux problèmes auxquels les personnes âgées sont confrontées et de promouvoir des stratégies pour les atténuer.

Soins de longue durée pour les personnes âgées

Le rapport souligne que les femmes âgées sont plus touchées par les coûts élevés des soins de longue durée, car l'espérance de vie des femmes est plus élevée, alors que leur état de santé en fin de vie est moins bon, ce qui accroît leur besoin de soins et d'assistance à long terme. Les femmes constituent la grande majorité des aidants informels, ce qui laisse en particulier aux femmes âgées en âge de travailler moins de possibilités d'accéder au marché du travail et de cotiser pour leur propre pension.

La Commission et les États membres devraient adopter une **définition uniforme de la dépendance à l' aide d'autrui** qui tienne également compte des besoins des aidants informels.

La Commission devrait également présenter une **stratégie de l'Union pour le secteur des soins** ainsi qu' un **régime européen de soutien aux aidants** visant à assurer la transition vers une économie des soins, ce qui implique des investissements et une législation appropriés au niveau de l'UE, une approche globale de tous les besoins et services de soins et la définition de lignes directrices de qualité pour les soins tout au long de la vie. En outre, le rapport appelle à l'adoption d'une stratégie européenne sur les aidants.

L'investissement dans les services de soins est essentiel car il permettrait non seulement d'augmenter le taux d'emploi des femmes, en offrant des possibilités d'emploi dans l'économie formelle aux personnes qui s'occupaient auparavant de manière informelle et en favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des femmes, mais aussi d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées grâce à l'investissement dans les établissements de soins de longue durée.

Vieillissement actif

Les députés ont souligné que la création et la mise en œuvre de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie adaptées à l'âge constituent un élément vital et indispensable pour améliorer la durabilité sociale et économique et le bien-être personnel. Ils ont souligné, dans ce contexte, la nécessité de renforcer les **compétences numériques** des personnes âgées, ce qui pourrait les aider non seulement à bénéficier d'un enseignement en ligne, mais aussi à améliorer leur accès aux soins de santé et à d'autres services numériques.

Les États membres sont invités à accorder une plus grande attention aux personnes âgées, qui sont particulièrement vulnérables aux infections virales, notamment au COVID-19. Il est également nécessaire de lutter contre l'isolement, la négligence et l'exclusion sociale dont souffrent les personnes âgées pendant la pandémie de COVID-19 en promouvant des campagnes de sensibilisation, en menant des recherches, en facilitant les échanges de vues et en combinant les fonds structurels et d'investissement de l'UE.

La pandémie COVID-19 a démontré la nécessité d'une plus grande solidarité de la part de l'UE et, à cet égard, la Commission est invitée à concevoir et à adopter **une charte européenne des droits des personnes âgées** sur la base de l'article 25 de la Charte des droits fondamentaux.